SITUATION TRIMESTRIELLE DE STRATEGIE ACTIONS SICAV RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2006

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration du 15 décembre 2005, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2006.

Ces états financiers trimestriels ont été établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers basée sur notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité conformément aux normes professionnelles généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Les états financiers trimestriels ci-joints arrêtés au 31 Mars 2006, font apparaître un total actif de 4 667 222 DT, un actif net de 4 662 002 DT pour 4 549 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 1 024,841 DT.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de STRATEGIE ACTIONS SICAV arrêtés au 31 Mars 2006.

Mourad FRADI

BILAN AU 31/03/2006

	Note	31/03/2006
<u>ACTIF</u>		
Portefeuille-titres		
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 366 111
Obligations et valeurs assimilées		613 844
Titres OPCVM		112 246
Placements monétaires et disponibilités		
Placements monétaires	3.2	2 632 329
Disponibilités	3.3	<57 308>
Créances d'exploitation		
TOTAL ACTIF		4 667 222
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	3.4	4 038
Autres créditeurs divers		1 182
TOTAL PASSIF		5 220
ACTIF NET		
Capital		4 681 968
Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs		
Sommes distribuables de l'exercice		<19 966>
ACTIF NET	3.5	4 662 002
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 667 222

ETAT DE RESULTAT AU 31/03/2006

	Note	Du 01/01/2006 au 31/03/2006
Revenus du portefeuille-titres		2 256
Dividendes		
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	2 256
Revenus des autres valeurs		
Revenus des placements monétaires	4.2	10 775
Total des revenus des placements	•	13 031
Charges de gestion des placements	4.3	<4 038>
Revenu net des placements		8 993
Autres produits		
Autres charges	4.4	<9 751>
Résultat d'exploitation		<758>
Régularisation du résultat d'exploitation		<19 208>
Sommes distribuables de la période		<19 966>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		19 208
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		58 495
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		5 657
Frais de négociation		<5 688>
Résultat net de la période		57 706

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2006

	Du 01/01/2006 au 31/03/2006
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	<u>57 706</u>
Résultat d'exploitation	<758>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	58 495
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 657
Frais de négociation	<5 688>
Distributions de dividendes	
Transactions sur le capital	<u>3 604 296</u>
Souscriptions	3 604 296
Capital	3 549 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	74 504
Régularisation des sommes distribuables	<19 208>
Rachats	0
Capital	
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	
Régularisation des sommes distribuables	
Variation de l'actif net	3 662 002
Actif net	
En début de période	1 000 000
En fin de période	4 662 002
Nombre d'actions	
En début de période	=
En fin de période	4 549
Valeur liquidative	1 024,841

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2006 (MONTANTS EXPRIMES EN DINARS TUNISIENS)

1 - PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de type mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéficies annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2006 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 mars ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2006 se détaille comme suit:

	Nombre de titres	<u>Coût</u> d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés				
1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés adn	nis à la cote			
<u>ACTIONS</u>				
ASSAD	3 909	91 796	93 433	2,00%
ВН	13 240	190 771	207 696	4,46%
BT	2 010	228 010	235 172	5,04%
G.I.F	1 518	33 041	32 651	0,70%
KARTHAGO AIRLINES	6 000	48 511	48 438	1,04%
MAGASIN GENERAL	4 642	95 760	102 226	2,19%
S.N.M.V.T	1 450	75 576	77 426	1,66%
SFBT	2 369	108 245	115 088	2,47%
SITS	4 400	60 725	61 041	1,31%
SOTETEL	2 894	75 745	77 577	1,66%
SOTRAPIL	4 850	174 857	183 509	3,94%
STB	1 800	13 429	12 316	0,26%
TUNINVEST-SICAR	7 006	43 444	47 010	1,01%
TUNISAIR	6 455	68 885	72 528	1,56%
B- Titres OPCVM				
FCP MAC CROISSANCE	688	79 886	80 832	1,73%
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	26	31 046	31 414	0,67%
C- Bons de trésor assimilables				
BTA 02-2015	591	608 763	613 844	13,17%
Total	-	2 028 490	2 092 201	44,87%

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2006 se détaille comme suit:

	<u>Valeur</u> nominale	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% actif net
Dépôts à vue				'
Dépôt à vue Amen bank Pasteur	-	1 930 000	1 939 275	41,60%
Total dépôts à vue	-	1 930 000	1 939 275	41,60%
Billets de trésorerie				
CARTHAGO au 15/06/2006	350 000	345 862	346 644	
Total émetteur CARTHAGO	350 000	345 862	346 644	7,44%
TUNISIE FACTORING au 13/06/2006	350 000	345 692	346 410	
Total émetteur TUNISIE FACTORING	350 000	345 692	346 410	7,43%
Total billets de trésorerie	700 000	691 554	693 054	14,87%
Total	-	2 621 554	2 632 329	56,47%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2006 se détaille comme suit:

·	<u>31/03/2006</u>
Amen Bank Pasteur	52 551
Ventes de titres à encaisser	17 426
Liquidation émissions/rachats	5 049
Achats de titres à régler	< 132 334 >
	<57 308 >

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2006 se détaille comme suit:

·	<u>31/03/2006</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	3 597
Rémunération du dépositaire à payer	441
	4 038

3.6 Capital en VL - Actif net :

Les mouvements sur le capital et l'actif net au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 mars 2006 se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2006</u>
Capital au 1 ^{er} janvier 2006	
En Nominal	1 000 000
Nombre de titre	1 000
Nombre d'actionnaires	7
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	3 549 000
Nombre de titres	3 549
Nombre d'actionnaires entrants	87
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires sortants	-
Capital au 31 mars 2006	4 549 000
Frais de négociation	< 5 688 >
Différences d'estimation (+/-)	58 495
Plus ou moins-value réalisée	5 657
Régularisations	54 538
Capital en VL - Actif Net	4 662 002
Nombre de titres	4 549
Nombre d'actionnaires	94
Valeur Liquidative	1 024,841

4 - Notes sur l'etat de resultat

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique correspond aux intérêts courus sur BTA pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2006.

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2006 se détaille comme suit :

	Période allant du
	01/01/2006
	au 31/03/2006
Intérêts sur dépôts à vue	9 275
Intérêts sur billets de trésorerie	1 500
	10 775

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2006 se détaille comme suit :

Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	3 597
Rémunération du dépositaire	441
	4 038

4. 4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2006 se détaille comme suit :

	<u>Période allant du</u> <u>01/01/2006</u> <u>au 31/03/2006</u>
Frais de constitution Honoraires du commissaire aux comptes Redevance CMF	8 569 794 388
	9 751

4-5 Ratios de gestion des placements :

Les ratios de gestion des placements pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2006 se présentent comme suit :

- Charges de gestion des placements/actif net soit : 4 038/4 662 002= 0,087 %
- Autres charges / actif net soit : 9 751/4 662 002= 0,209 %
- Résultat distribuable / actif net soit : <19 966>/4 662 002 = <0,428%>

4-6 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 65% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigée qui a été fixé à 7%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 35% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigée qui a été fixé à 7%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.